

Nom de la personne publique

Enlèvement, tri et stockage des produits issus du tri sélectif

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES
PARTICULIERES**

**LOT 1 : PRESTATION DE TRANSPORT DES SACS DE
COLLECTE SELECTIVE DES DECHETS MENAGERS**

ARTICLE 1er - OBJET DU MARCHÉ

L'objet du marché concerne l'enlèvement, le tri et le stockage des produits issus du tri sélectif pour *nom de la personne publique*.

La présente consultation concerne le lot 1 : transport aller-retour vers le centre de tri de x, des sacs jaunes de collecte sélective des déchets ménagers collectés sur le territoire de *la personne publique*.

ARTICLE 2 - DESCRIPTION DE LA PRESTATION

2.1. Définition du service à assurer

La prestation concerne le **transport** des sacs issus de la collecte sélective, stockés aux Services Techniques de la *personne publique*, vers le centre de tri de x, et la location, de x bennes de x m³, prévues pour recevoir ces sacs de tri sélectif. Le chauffeur du prestataire sera chargé de vider sa benne au centre de tri.

2.1.1 Location et prise en charge des bennes aux services techniques

Le marché implique la location à la personne publique de x bennes ou caissons de x m³. Ces caissons seront stockés aux Services Techniques de la personne publique, dans les emplacements prévus à cet effet. Il s'agit d'un local fermé et couvert. Lors de la mise en place des caissons, des rails installés contre les murs permettent correctement de les positionner.

2.1.2 Transport des bennes

Le prestataire procédera au transport aller-retour et au vidage de ces deux caissons, des Services Techniques de la personne publique au centre de tri de x.

Ces deux bennes seront transportées (prises en charge et revenues dans nos locaux) dans un **créneau horaire fixe**, de ... à ... pour plusieurs raisons : pour convenir aux horaires d'ouverture du centre de tri de x et pour que ce transport ne soit en aucun cas une gêne pour nos agents de collecte. Nous rappelons que nos services techniques ouvrent à ... et ferment à Il en est de même pour le centre de tri. Il ne sera en aucun cas question pour le transporteur d'avoir une clé à disposition, ni de passer par-dessus la clôture pour accéder au site.

En cas de manquement au respect de ces horaires, signalé par un de nos agents ou par le centre de tri, la *personne publique* se réserve le droit d'appliquer une pénalité de x € par aller-retour hors horaires fixés. L'entreprise sera prévenue par courrier.

Un contretemps peut cependant arriver au transporteur : celui-ci doit alors prévenir la collectivité la veille du transport prévu initialement, et ce avant x (*indiquer l'heure*) par fax au . Dans ce cas, il ne sera appliqué aucune pénalité si ces contretemps sont inférieurs au nombre de 3 pour une année.

La collectivité est susceptible exceptionnellement de demander un vidage supplémentaire. Elle devra en faire la demande par fax au transporteur la veille du transport demandé et ce avant x (*indiquer l'heure*).

Le chauffeur se chargera de refermer les portes des services techniques après son départ, afin que le site soit entièrement sécurisé pour les riverains. En cas de manquement à cette demande, le marché est susceptible d'être **résilié par la Collectivité, après envoi d'un courrier recommandé avec AR.**

Les bennes transportées devront être obligatoirement recouvertes d'une bâche pendant le transport, de façon à ce que les produits issus de la collecte sélective ne soient pas trempés par la pluie. Si les produits venaient à être mouillés et refusés par le centre de tri et que la cause en incombe au transporteur, il sera appliqué une **pénalité de x € par caisson refusé.**

2.2. Définition des matériaux à transporter

Les sacs de tri sélectif de la personne publique contiennent les matériaux suivants : à *préciser (par exemple : journaux, publicités, magazines, cartons d'emballage, bouteilles et flacons plastiques)*.

En règle générale, tous ces matériaux sont contenus dans les sacs plastiques jaunes prévus à cet effet. Cependant, il est possible de rencontrer ces mêmes déchets issus d'un sac mal fermé ou déchiré.

2.3. Fréquence de transport

Les jours de transport des marchandises sont indiqués sur le planning annuel. Les plannings seront établis et envoyés par courrier au moins avant le 1^{er} décembre de l'année précédente.

Ce planning est établi pour une année entière et tient compte des taux de remplissage des caissons. Cependant, il peut arriver que les caissons soient plus rapidement pleins, un décalage sur le planning pourra alors être demandé notamment vers le milieu d'année lors de la mise en place des tournées d'été. Un nouveau planning devra alors être envoyé par courrier et signé par les 2 parties pour accord.

2.4. Pesée des matériaux et suivi d'exploitation

Des pesées des caissons pleins devront être effectuées par le transporteur lors de la prise en charge des caissons aux services techniques. Ces tickets devront être déposés dans la salle de pause des services techniques de la personne publique dans une bannette prévue à cet effet.

Les tickets de pesées délivrés à l'entrée du centre de tri devront être retournés à la personne publique accompagnés des bons de livraison de l'entreprise, à chaque mois échu pour paiement de la facture.

Le prestataire adressera tous les mois à la collectivité, sur support papier et informatique (disquette ou mail à *préciser l'adresse mail*), un compte-rendu d'exploitation faisant apparaître :

- le tonnage des matériaux apportés par la collectivité,
- les tonnages livrés à l'usine de traitement désignée,
- le stock initial et le stock final.

ARTICLE 3 - Quantités

L'opérateur s'engage à réceptionner et à traiter pendant la durée du marché, toutes les quantités de sacs jaunes provenant de la collecte sélective de la *personne publique* livrées sur le site de réception. Les quantités annuelles maximales sont les suivantes :

Quantités annuelles maximales

- Location bennes : x
- Rotations (aller-retour) : x

ARTICLE 4 - DETERMINATION DU TARIF

Le prestataire proposera deux tarifs :

- Pour la location mensuelle d'un caisson,
- Pour le transport des bennes aller-retour selon la base de x km aller, que l'on appellera « rotation ».

Le bordereau des prix devra être rempli avec ces tarifs.

ARTICLE 5 - CONTROLE

Le contrôle de l'application du présent marché sera assuré directement par la collectivité ou par toute autre personne, société ou administration dûment habilitée par celle-ci.

Dans tous les cas, le personnel de contrôle aura libre accès aux ouvrages matériels et bâtiments dépendants de l'exploitation. Il pourra prendre connaissance de tous les documents techniques et comptables nécessaires à l'exécution de sa mission.

Lu et approuvé par la personne
publique,
à
le

Lu et approuvé par l'Entrepreneur,
à
le

BORDEREAU DES PRIX

LOT 1 : PRESTATION DE TRANSPORT DES SACS DE COLLECTE SELECTIVE DES DECHETS MENAGERS

	PROPOSITION
Montant de la location mensuelle d'une benne en € HT	
TVA à 5,5%	
Montant en €TTC	

	PROPOSITION
Montant d'une rotation aller-retour en € HT	
TVA à 5,5%	
Montant en €TTC	

Fait en un seul original,

à

le

Signature du soumissionnaire,
(précédée de la **mention manuscrite** *lu et approuvé*)